

N°31-2016

Séance du mardi 05 juillet 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	33	35

Date de la convocation
23 juin 2016

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

--

et publication

06 juillet 2016

L'an deux mille seize et le mardi cinq juillet les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : MORA Marc, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, MARQUE Magali, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), MANCIET : CAPDEPONT Pierre, NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), BELTRI Joseph (pouvoir à COMBRES Roger), SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric,

Absents : LOUBEDAT : SEMPE Bernard, MANCIET : MUNOZ Sophie et SOULES Philippe.

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs et participations aux mini-camps, gratifications « chantiers-jeunes »

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Comme en 2015, dans le cadre du dispositif « Chantiers Jeunes » qui se déroulera durant le mois de juillet prochain, la Communauté de Communes accueillera elle-même des adolescents pour des activités liées à ses propres besoins.

En conséquence, elle propose de mettre en œuvre une gratification sur la même base que celle qui a été proposée aux communes à savoir : 120 euros par jeune pour une période complète (10 jours). Cette gratification étant proratisée pour les cas où les périodes de présence seraient incomplètes.

En outre, comme l'été dernier des « mini-camps » vont être organisés en 2016 mais avec différents formats de durée. Aussi Madame la Présidente propose d'adopter une grille tarifaire basée sur les coefficients familiaux ci-après (déjà en vigueur pour les centres de loisirs), auxquels serait rajouté un forfait de 20 euros par nuitée.

Tranches	Quotient familial	Journée avec repas
1	QF > 950 €	10 euros
2	851€ ≥ QF ≤ 950 €	9 euros
3	701€ ≥ QF ≤ 850 €	6 euros
4	451€ ≥ QF ≤ 700 €	5 euros
5	301€ ≥ QF ≤ 450 €	4 euros
6	QF ≤ 300 €	3 euros

Enfin, Madame la Présidente propose de solliciter une participation forfaitaire de 10 euros auprès des adolescents qui participeront au « Mini camp ados » organisé par l'Accueil de Loisirs Communautaires du Houga.


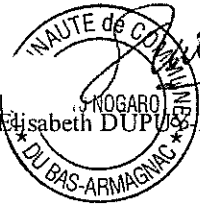
Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE :

- le montant des gratifications ci-dessus,
- les tarifs et participation pour les séjours et mini camps ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth DUPUIS-MITERRAND.